

LETTRE DATÉE DU 14 JANVIER 1983 ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU
COMITÉ DU DÉSARMEMENT PAR LE MINISTRE CONSEILLER DE LA
COMMISSION PARLEMENTAIRE DE LA FINLANDE, CONCERNANT LES
ARTICLES 30 A 35 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

D'ordre de mon Gouvernement et conformément aux dispositions du règlement intérieur du Comité du désarmement concernant la participation d'Etats non membres du Comité, j'ai l'honneur de vous informer que la Finlande souhaite participer, au cours des sessions que celui-ci tiendra en 1983, aux travaux relatifs à toutes les questions de fond inscrites à l'ordre du jour du Comité; cette demande vise aussi bien les séances plénières que les réunions officieuses, ainsi que les groupes de travail et autres organes subsidiaires qui pourraient être créés pour examiner ces questions.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente demande à l'attention des membres du Comité du désarmement afin que celui-ci soit en mesure de prendre, dès qu'il le pourra, une décision à ce sujet.

Le ministre Conseiller :

(Signé) Paavo KETTUNEN